



## Violation de vie privé

-----  
Par oOJadeOo

Bonjour, Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter pour une question sur la violation de vie privé

En cherchant des informations sur une personne plus ou moins publique sur les réseaux sociaux, je suis arrivé sur un forum qui parle et répertorie des plaintes sur elle.

Cette personne poste des photos sur un site dédié et fait payer pour en voir le contenu, cela est sa vie, son corps.

Voulant lui faire préjudice, une personne du forum a posté un lien vers ces photos sans dire d'où elle venait; justement de ce site dédié.

Aujourd'hui, le site de photo en question a posté sous le liens, que toutes les personnes ayant cliqué, fixé, enregistré et partagé, serait passible de la sanction pour violation de vie privé.

Mon cas étant, que durant la lecture du forum, j'ai cliqué sur le-dit lien mais n'ai rien fait d'autre, enfin l'ordi à enregistré une vidéo que j'ai supprimé.

Qu'elle peut être la sanction dans mon cas?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement